

Assurance RC Pro Start-Up du Numérique

LA RESPONSABILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE
PEUT ÊTRE MISE EN CAUSE...

CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Ce contrat d'assurance de Responsabilité Civile a été conçu en partenariat avec SYNTEC NUMERIQUE ASSURANCES pour répondre aux spécificités de votre secteur d'activités .

Il a pour objet de préserver votre entreprise des conséquences financières des dommages qui pourraient être causés à des tiers (en particulier vos clients) et de couvrir vos frais de défense.



La RC Pro la plus large du marché

Une rédaction en « tous risques sauf » vous garantit une simplicité de compréhension et une garantie la plus étendue

NOUS COUVRONS (NOTAMMENT) :

- L'obligation de résultat
- Les engagements de performance et de délai
- Les conséquences d'inexécution partielle ou totale
- Les conséquences de retards même si la cause n'est pas accidentelle
- Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle (contrefaçon de brevets et droits d'auteurs, concurrence déloyale, parasitisme économique, etc.)
- La divulgation d'information(s) confidentielle(s)
- Les conséquences d'engagements non formalisés par un écrit ou sans référentiel contractuel
- Les conséquences d'une indisponibilité des données ou applicatifs même si vous sous-traitez leur hébergement
- Les pertes de données clients et altérations ou destructions de biens confiés
- Acte(s) de malveillance / faute intentionnelle des salariés
- La garantie de bonne fin et frais de retrait
- Votre responsabilité lors de l'organisation de manifestations / événements
- Les conséquences de la violation de la législation sur la protection des données personnelles
- La prévention des Cyber-Risques

CONTACTEZ-NOUS

Nicolas Hélénou
Directeur de clientèle
tel. 01 53 25 46 25
mob. 06 06 64 77 74
nhelenon@lsngroupe.com

Benoît Lemaire
Directeur de clientèle
tel. 01 53 25 46 27
mob. 06 06 67 70 36
blemaire@lsngroupe.com

NeoTech Assurances
19, rue de Calais
75341 PARIS CEDEX 09

Tableau des Garanties

Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
1/ DOMMAGES CORPORELS DONT : <ul style="list-style-type: none"> ○ FAUTE INEXCUSABLE 	10.000.000 € par année d'assurance 3.000.000 € par année d'assurance	NEANT NEANT
2/ DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS DONT : <ul style="list-style-type: none"> ○ PREVENTION CONTENTIEUSE Frais, Surcoût et rétention des factures (selon extension aux CS 1.3.1) ○ FRAIS SUPPLEMENTAIRES (GARANTIE DE BONNE FIN et FRAIS DE RETRAIT) ○ EXPORTATIONS AUX USA/CANADA ○ FRAIS DE REMPLACEMENT DU CHARGE DE PROJET CLIENT (selon extension de l'article 1.3.11 des conventions spéciales) dont Frais liés au surcoût salarial 	300.000 € par sinistre et par année d'assurance GARANTIS 300.000 € par sinistre et par année d'assurance NON GARANTIES / Sur étude 50.000 € pour l'ensemble des arrêts de travail et par année d'assurance 25.000 € par chargé de projet client et par année d'assurance	Dommages matériels : 150 € Dommages immatériels : 1.500 € NEANT NEANT
3/ ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (tous dommages confondus)	1.000.000 € par année d'assurance	1.500 € sur tout dommage autre que corporel
4/ DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT Sauf dispositions de l'article 2.2.2. des Conventions Spéciales (USA/Canada)
5/ RECOURS	50.000 € par litige	NEANT
6/ PREVENTION CYBER RISQUES (selon extension aux CS 1.3.10) <ul style="list-style-type: none"> ○ GARANTIE DE « FRAIS D'ENQUÊTE » ET DE « FRAIS DE COMMUNICATION » ○ GARANTIE « FRAIS DE NOTIFICATION » ○ GARANTIE « FRAIS D'INVESTIGATION » 	35.000 € par sinistre et par année d'assurance 35.000 € par sinistre et par année d'assurance 35.000 € par sinistre et par année d'assurance	10% du montant du sinistre